

Devoirs surveillés

Information et Inscription



Madame, Monsieur,

Les devoirs surveillés s'adressent à tous les élèves du primaire de la 3P à la 8P parlant le français.

Ils auront lieu les lundis, mardis et jeudis après l'école dès la deuxième semaine de la rentrée scolaire. Ils se dérouleront dans le village de domicile de votre enfant dans la mesure du possible (à partir de 3 inscriptions).

Dès son arrivée aux devoirs surveillés, votre enfant sera accueilli par un animateur et bénéficiera d'un goûter avant de commencer ses devoirs. En principe, la durée des devoirs surveillés est d'1h30. Il s'agit cependant de rappeler que la responsabilité en matière de devoirs, la vérification des notions acquises ainsi que le contrôle final restent à la charge des parents. De plus, malgré l'encadrement, les devoirs surveillés ne sont en aucun cas des cours particuliers et il peut notamment arriver qu'un enfant n'ait pas terminé ses devoirs à son retour à la maison.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour 1 jour, 2 jours ou 3 jours à choix durant toute l'année scolaire. Une fois inscrit, l'élève est tenu d'être présent. Toute absence doit être justifiée. De plus, une tenue et une attitude correcte sont exigées des élèves. Si un élève perturbe les devoirs surveillés, il recevra un avertissement. En cas de récidive, il pourra être exclu temporairement ou définitivement.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs indicatifs :

TARIFS	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits (ou plus) de la même famille
1 jour par semaine	286.- / année	228.- / année / enfant
2 jours par semaine	513.- / année	403.- / année / enfant
3 jours par semaine	683.- / année - soit Fr. 6.45 par jour	572.- / année / enfant - soit Fr. 5.40 par jour

Les cotisations sont dues à l'avance et payables en quatre fois. La facture et les bulletins de versement pour toute l'année scolaire, vous parviendront par l'intermédiaire du secrétariat de l'école, au début des devoirs surveillés. En cas de non-paiement à l'échéance, vous recevrez un rappel et si la situation n'est pas régularisée, votre enfant sera exclu des devoirs surveillés. L'inscription ci-jointe est définitive. En cas d'arrêt ou de renvoi de l'élève, il n'y aura aucun remboursement de l'échéance.

Le bulletin d'inscription sera traité dans la mesure du possible et en fonction des places encore disponibles. Vous recevrez un courrier de confirmation à la maison avec les infos utiles, lieu et horaire.

En espérant que vous et votre enfant trouverez un réel appui aux devoirs surveillés, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Stéphanie Thévenaz, responsable des devoirs surveillés